

MÉTHODE

Au départ du projet, la question centrale était de savoir s'il est possible de produire des indicateurs de pauvreté qui rendent mieux compte de la réalité vécue par les personnes pauvres. Il s'agissait d'abord de considérer les indicateurs communément appelés indicateurs «scientifiques», censés décrire les différents domaines de la vie. Mais il s'agissait aussi d'aborder l'impact, sur la vie des pauvres, des mesures prises pour lutter contre la pauvreté, et donc de traiter des indicateurs «politiques».

D'emblée il a fallu tenir compte de cette difficulté: d'une part, le sujet à traiter est très vaste puisqu'il touche l'ensemble des aspects de la pauvreté; d'autre part la question des indicateurs est une problématique restreinte, technique et, au départ, peu familière aux personnes vivant dans la pauvreté.

1. LA DÉMARCHE

Une innovation essentielle du RGP est que des personnes en grande pauvreté ont été associées à son élaboration. Cette méthode a montré non seulement que ce type de dialogue est possible et utile pour l'élaboration d'un tel rapport; elle a montré surtout que des personnes vivant dans la grande pauvreté apportent une dimension essentielle à l'approfondissement des questions liées à la pauvreté, un apport que personne n'est en mesure de fournir à leur place. Comme mentionné dans l'introduction, les associations où les pauvres prennent la parole ont vécu de nombreuses expériences – parfois difficiles – de dialogue avec d'autres acteurs de la société. Le RGP et la dynamique qui a suivi ce rapport s'inscrivent dans cette histoire.

Dans la suite de la méthode développée pour la réalisation du RGP, nous avons pu nous appuyer aussi sur la méthode du croisement des savoirs mise en œuvre lors de deux programmes qui ont fait travailler ensemble des personnes vivant dans la grande pauvreté avec des universitaires¹¹ d'une part et des professionnels¹¹ d'autre part. Le premier programme a consisté à faire travailler ensemble des personnes vivant dans la grande pauvreté et des universitaires en créant les conditions pour que les savoirs se rencontrent, se croisent et contribuent ainsi à l'émergence d'un nouveau savoir. Le second a cherché à créer les conditions pour que des professionnels et des personnes issues du monde de la grande pauvreté se forment ensemble; les uns étant détenteurs de l'expérience d'une vie dure en butte à l'injustice, les autres étant porteurs de pratiques exercées dans le cadre institutionnel.

Dans ce projet sur les indicateurs de pauvreté, il s'agissait de croiser différentes formes de savoir émanant des personnes vivant dans la pauvreté, du monde scientifique, des administrations, et des partenaires sociaux pour aboutir à l'élaboration d'une nouvelle approche des indicateurs permettant de mieux cibler et mesurer la pauvreté et les effets des politiques mises en œuvre pour combattre la pauvreté. Ce projet devait permettre aux personnes vivant dans la pauvreté d'être réellement partie prenante et point de référence du projet. D'autre part il fallait qu'il y ait un véritable croisement des savoirs entre les différents participants, dans lequel l'expérience de chacun est reconnue par les autres. Il est évident que tous les participants ne bénéficient pas du même bagage de départ. Pour que le groupe de personnes vivant dans la pauvreté ait les mêmes chances de participation au projet il devait bénéficier d'une attention particulière.

Enfin l'implication de tous les acteurs devait être garantie dans la construction de chaque étape de la recherche, l'objectif étant de permettre

une participation égale de chacun dès le départ du projet jusqu'à la réalisation du rapport final.

2. LES PARTICIPANTS

2.1. Les personnes vivant dans la pauvreté

Il fallait faire place à la connaissance que les très pauvres eux-mêmes ont de leur condition et aussi de la société dans laquelle ils vivent. Ils détiennent, en effet, une expérience unique du fait de leur vécu de la misère et de l'exclusion que celle-ci entraîne. Eux seuls connaissent le poids réel de la souffrance engendrée par les conditions dans lesquelles ils vivent.

Ces personnes ont été choisies au sein d'associations où les pauvres prennent la parole, ceci pour plusieurs raisons.

- Ce sont ces associations, avec le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, qui ont porté ce projet. Ce sont elles qui ont proposé à certains de leurs militants de s'y engager, au nom de tous.
- Ces associations sont des lieux où les plus pauvres trouvent les moyens de s'exprimer, peuvent échanger avec d'autres personnes qui vivent des expériences semblables aux leurs; ce sont des lieux où ils peuvent se forger une pensée individuelle et collective. Faire partie d'une telle association permet à la personne pauvre qui participe au projet d'être présente non seulement à titre personnel mais aussi – et surtout – comme déléguée de son milieu. Ces associations ont été partenaires du RGP.
- Enfin dans ce projet, on attendait de l'association dont la personne est déléguée qu'elle puisse soutenir celle-ci tout au long du projet.

De même le militant délégué restait actif au sein de son association. Ainsi, en étant délégué, le militant n'est pas détaché dans le projet d'une façon qui le coupe de son milieu, mais il reste tout à fait ancré dans la réalité quotidienne qui est la sienne et celle de son milieu.

Les douze personnes vivant dans la pauvreté qui ont participé au projet ont été déléguées par les associations suivantes: Luttes Solidarités Travail, le mouvement ATD Quart Monde, La Trame, Centrum Kauwenberg, Wotepa et Recht-op.

2.2. Les scientifiques

Ceux-ci ont déjà largement travaillé la question des indicateurs de pauvreté. Les indicateurs actuellement utilisés s'appuient en grande partie sur leurs travaux. Les scientifiques sont donc porteurs d'une connaissance approfondie sur la question elle-même, mais aussi sur la manière dont il est possible de la traiter avec rigueur. Leur participation était indispensable pour apporter cette connaissance spécifique. Il y avait encore un autre enjeu à leur présence: que la connaissance qui émerge de ce croisement des savoirs soit répercutée et reconnue au sein du monde scientifique. Deux organismes scientifiques ont délégué chacun un participant: l'Observatoire social européen (OSE) et l'université d'Anvers (UA).

2.3. Les administrations et institutions

Celles-ci jouent un rôle clé dans la mise en œuvre concrète de certains droits et dans les politiques de lutte contre la pauvreté. Les services qu'elles assurent sont déterminants pour les pauvres. Leur rôle dans le projet était donc essentiel. Il était important que les personnes délé-

guées de ce groupe soient attentives à relever tous les mécanismes internes qui pourraient empêcher les personnes vivant dans la pauvreté d'accéder à ces services et administrations.

Plusieurs délégués d'administrations fédérales, régionales et communautaires ont rejoint le projet, à la suite d'un engagement préalable de leurs hiérarchies respectives. Il s'agissait d'un représentant de l'Observatoire de la Santé et du social de la Région Bruxelles-Capitale, d'un membre d'une administration de la Communauté flamande, d'un délégué de l'Union des Villes et des Communes de la Région wallonne, section CPAS, de deux représentants du SPP intégration sociale, lutte contre la pauvreté et économie sociale (un francophone et un néerlandophone), d'une personne affectée au Service des Etudes et de la Statistique de la Région wallonne, ainsi que d'un représentant de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse de la Communauté française.

2.4. Les partenaires sociaux

La présence des partenaires sociaux était souhaitée dans ce projet. Le rôle qu'ils jouent tant au niveau de la représentation que de la défense de certains groupes de population, parmi lesquels des personnes vivant dans des conditions très difficiles, est essentiel dans le fonctionnement démocratique de nos sociétés. La plupart des partenaires sociaux approchés durant la phase préliminaire n'ont pas pu participer au projet, pour diverses raisons.

Parmi les interlocuteurs sociaux, seule l'Union nationale des mutualités socialistes a délégué un travailleur social pour participer au projet.

3. EQUIPE PEDAGOGIQUE, COMITE DE PILOTAGE ET COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT

3.1. L'équipe pédagogique

Une équipe pédagogique, responsable du projet, avait pour mission de réguler les relations entre les différents participants et l'avancée des travaux.

Cette équipe comprenait un coordinateur de projet qui supervise le déroulement des travaux et les aspects administratifs liés au projet. Un collaborateur administratif, employé à mi-temps, et un évaluateur mis à disposition pour l'équivalent d'un quart-temps par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale faisaient partie de cette équipe. Enfin celle-ci comprenait deux accompagnateurs dont la fonction spécifique est d'avancer avec les personnes vivant dans la pauvreté. Ils ont été mis à disposition par les associations partenaires de la recherche. Les difficultés liées aux conditions de vie des personnes pauvres constituent autant d'obstacles à leur participation à un tel projet; c'est ce qui a justifié la présence dans l'équipe pédagogique de deux accompagnateurs engagés chacun à mi-temps, un néerlandophone et un francophone.

Il convient de noter que les participants scientifiques et délégués des administrations ne disposaient pas de vis-à-vis spécifique dans cette équipe pédagogique, hormis le coordinateur dont les fonctions étaient clairement plus globales. Ceci a pu constituer un manque sur lequel nous reviendrons dans l'évaluation.

3.2. Le Comité de pilotage

Depuis la phase préliminaire, la gestion de l'ensemble du projet a été assurée par un Comité de pilotage. Celui-ci comprenait des représentants de services publics, d'institutions scientifiques, d'associations de lutte contre la pauvreté, ainsi qu'un représentant du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et un délégué du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Depuis avril 2002, les membres de l'équipe pédagogique ont intégré le Comité de pilotage. Celui-ci s'est réuni régulièrement sous la présidence d'un membre du Comité de gestion du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Il avait pour mission de superviser les travaux de l'équipe pédagogique et d'être garant du déroulement des travaux conformément aux objectifs du projet.

3.3. La Commission d'accompagnement

Cette Commission regroupait, outre les membres du Comité de pilotage, des représentants des autorités subsidiaires et des administrations, institutions, entités scientifiques et associations qui avaient délégué des membres au sein du projet. Elle s'est réunie à deux reprises au cours du projet afin que l'équipe pédagogique lui rende compte de l'évolution des travaux. Elle s'est réunie une dernière fois, à la fin du projet pour prendre connaissance des résultats du travail accompli.

4. LES PHASES DU PROJET

4.1. Phase préliminaire

Dans les suites du RGP, depuis le moment où on a affirmé l'intérêt de mettre en œuvre l'article 3 de l'accord de coopération qui préconise d'approfondir la question des indicateurs de pauvreté en concertation avec tous les acteurs concernés, jusqu'au moment de la mise en route concrète du projet, il s'est écoulé plus de deux ans.

Les associations où les pauvres prennent la parole, qui avaient participé à l'élaboration du RGP, ont joué, avec le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, un rôle moteur dans cette réflexion initiale, comme dans la suite du programme. Elles ont été rejointes par différents partenaires issus des administrations, du monde scientifique et politique. C'est ainsi que s'est constitué le Comité de pilotage qui a conduit les différentes étapes préalables au lancement du projet.

Cette phase a d'abord permis aux partenaires de se mettre d'accord sur les objectifs d'un tel projet et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. En schématisant, nous pouvons relever quatre aspects qui ont fait l'objet de réflexions et débats et sur lesquels un accord était nécessaire avant de démarrer concrètement le projet:

- les indicateurs actuellement utilisés: état de la situation;
- la méthode de dialogue: réflexion qui a conduit le groupe à choisir la méthode du «croisement des savoirs»;
- les conditions à réunir permettant la participation de tous;
- les moyens à dégager, y compris les aspects financiers et la recherche des fonds nécessaires.

Phase préliminaire - (janvier 2000 – juin 2002)

- Plusieurs réunions des associations partenaires du Rapport Général sur la Pauvreté, en collaboration avec le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale débouchent sur la proposition de recherche.
- Ce groupe de travail est élargi et devient le groupe de pilotage du projet.
- Une personne travaillant au projet met au point les modalités concrètes (juillet 2001 – décembre 2001).
- L'équipe pédagogique est constituée et entame ses travaux (avril 2002).
- Les différents acteurs sont contactés.

Phase initiale - (juillet 2002 – décembre 2002)

- Réunions préparatoires regroupant les participants par "groupes d'acteurs".
- Réunions plénières du groupe.

Phase de développement des thèmes - (janvier 2003 – août 2003)

- Evaluation intermédiaire (réalisée par l'évaluateur auprès des participants) et réflexion de l'ensemble des participants sur la poursuite des travaux.
- Groupes de travail unilingues réfléchissant aux thèmes.
- Réunions plénières pour échanger sur les résultats des discussions.

Phase de rédaction du rapport final - (septembre 2003 – décembre 2003)

- Les participants réfléchissent ensemble à la poursuite des travaux.
- Groupes bilingues travaillant à la rédaction des chapitres thématiques (octobre – novembre 2003).
- Relecture des textes (novembre – décembre 2003).
- Réunion plénière de clôture (15 décembre 2003).
- Evaluation finale (réalisée par l'évaluateur auprès des participants).

En juillet 2001, une personne a été engagée pour accomplir un certain nombre de tâches en vue de conclure la phase préparatoire. Cette personne a travaillé six mois à mi-temps.

Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, via le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, a assuré, durant cette phase préliminaire, la direction du projet.

En avril 2002, l'équipe pédagogique a été mise en place; elle a été chargée de conclure la phase préliminaire en concrétisant l'engagement des différents participants. Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme a signé des conventions avec les associations participant au projet. Au cours de la phase préliminaire, une réflexion approfondie a été menée concernant les moyens à mettre en œuvre pour permettre la participation des personnes vivant dans la pauvreté; notamment à propos de la rémunération. Ce sont les associations – et non pas le Centre – qui ont été responsables du choix des militants et de leur mode de rétribution, dans le cadre spécifié par les conventions.

La question de la rémunération des militants est délicate et a fait l'objet de longues réflexions durant la phase préliminaire, notamment au sein des associations. Différents arguments ont été mis sur la table, qui reflètent aussi différentes sensibilités:

- la parole des militants d'association doit rester libre: une expression de la vie dure que les personnes vivant dans la pauvreté connaissent et des luttes qu'elles mènent. Pour certains militants, cela n'est pas compatible avec une rémunération; avis qui n'est pas partagé par tout le monde;
- dans ce projet, chaque participant apportait son expérience et son savoir. Reconnaître financièrement cet apport en se basant sur les

barèmes habituellement utilisés dans la société faisait apparaître de grandes inégalités;

- la participation des personnes vivant dans la pauvreté leur demande un énorme investissement qui constitue plus qu'une contribution: c'est un véritable travail. Il est normal que celui-ci soit reconnu. Il est nécessaire de donner à ces personnes les moyens de leur participation.

Finalement, la convention signée entre le Centre et chacune des associations prévoyait que la décision du mode de rémunération relevait de la responsabilité de l'association en accord avec la personne concernée. De plus le choix s'est fait dans la transparence pour tous les participants issus du monde de la pauvreté.

Sur cette base, en fonction de la situation de chacun, l'association a choisi la solution qui convenait le mieux à la personne concernée, après concertation avec l'équipe pédagogique. Le but essentiel était de donner à chaque participant les moyens de s'engager dans la durée. Les militants d'une association ont choisi de ne percevoir aucune rémunération.

Durant cette période, l'équipe pédagogique a également pu confirmer la présence des autres participants au sein du projet. Ainsi, les deux organismes scientifiques qui avaient manifesté la volonté de collaborer aux travaux pendant la phase préparatoire, ont signé une convention avec le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. La convention prévoyait que le collaborateur scientifique serait disponible pour le projet à raison d'un tiers-temps. De même, plusieurs administrations fédérales, régionales et communautaires ont confirmé leur participation, ainsi qu'un interlocuteur social. Il est à noter que ces institutions-là n'ont pas signé de convention avec le Centre pour l'égalité des chances. Il n'y avait entre ces institutions et le projet aucun lien contractuel financier; les administrations et la mutualité acceptant de

déléguer une personne pour les besoins du projet dans le cadre de ses prestations de service.

4.2. Phase initiale

Cette phase a duré de juillet à décembre 2002. Etant donné la diversité des participants et le fait que chacun ne disposait pas du même bagage par rapport au sujet à traiter, l'équipe pédagogique a préféré que les discussions initiales (été 2002) se déroulent dans chaque groupe d'acteurs de manière distincte avant d'arriver aux rencontres plénières.

Plusieurs associations avaient exprimé clairement dès le début de la phase préliminaire un certain nombre d'inquiétudes quant à la participation des personnes vivant dans la pauvreté. Une personne pauvre qui est déléguée pour participer à un tel projet doit rester ancrée dans son environnement habituel: celui de sa vie quotidienne et de ses engagements au sein de son association. Par ailleurs, participer à un tel projet demande un véritable travail à long terme. Le rythme des personnes vivant dans la pauvreté n'est pas forcément celui des autres participants. Elles ont besoin de temps pour saisir les enjeux, pour percevoir tous les aspects d'un travail qui est beaucoup plus familier aux autres. Elles ont aussi besoin de temps pour se forger leur pensée et pouvoir la transmettre à d'autres.

Pour veiller à cela, nous avons déjà parlé du rôle des deux accompagnateurs qui font partie de l'équipe pédagogique. Mais il a fallu aussi permettre un rythme de travail adapté à la réalité vécue par les personnes pauvres. La participation de celles-ci a suivi un rythme en trois phases: travail au sein de leur association, travail entre militants des différentes associations et travail en plénière avec les autres partici-

pants. Ce rythme était nécessaire pour permettre à chaque militant d'entrer dans le projet au départ, d'intégrer les avancées ensuite et de préparer son apport. Le travail entre militants se faisait le plus souvent entre militants de même langue. Cependant, dès le départ et à plusieurs reprises, les militants se sont retrouvés tous ensemble dans des rencontres bilingues qui ont été très appréciées et qui se sont avérées nécessaires pour favoriser leur participation. A la fin du projet, le rythme a dû s'accélérer pour respecter les délais imposés et a dès lors été plus difficile à suivre pour les personnes vivant dans la pauvreté; c'est un point qui est analysé dans l'évaluation.

L'ensemble des participants s'est réuni pour une série de rencontres à partir du mois de septembre 2002. Dans les mois qui ont suivi, trois rencontres de ce type ont été organisées, qui ont été complétées par des rencontres intermédiaires avec les différents groupes d'acteurs. Les réunions plénières ont été organisées dans un centre de conférences offrant toutes les accommodations techniques et pratiques nécessaires à ce genre de réunions. Une attention particulière a été accordée aux échanges informels – les temps de pause et de déjeuner – pour lesquels la salle choisie offrait également les meilleures dispositions.

La première rencontre entre tous les participants a été organisée en septembre 2002. Après une introduction sommaire par le coordinateur du projet, et le rappel des phases préparatoires aux réunions plénières, celui-ci a également rappelé les principes fondamentaux qui sont à la base des rencontres: le respect et l'écoute de l'autre, la confidentialité des échanges, ainsi que la propriété collective de l'ensemble des travaux.

Dispositions éthiques¹²

Un dialogue empreint de respect mutuel

Dans un processus de dialogue, chacun apporte sa connaissance; chacun donne et reçoit des explications. C'est justement en rassemblant les différentes formes de savoir que nous pouvons aboutir à un nouveau savoir. Mais pour ce faire, il est essentiel de respecter et de reconnaître le savoir de l'autre. Le savoir apporté par un participant doit être reconnu par les autres. La reconnaissance de l'autre se traduit d'abord par l'écoute.

Bien entendu, cela ne signifie pas que toute divergence d'opinion est exclue. S'il est impossible d'aboutir à un consensus, diverses possibilités se présentent. Les partenaires du dialogue peuvent se mettre d'accord pour:

- reprendre les différentes opinions dans le rapport final (en identifiant leurs auteurs respectifs);
- ne reprendre aucune conclusion sur ce point dans le rapport final;
- se contenter de mentionner la divergence d'opinion dans le rapport final, sans autre précision.

Un dialogue respectant la confidentialité

Une grande partie du savoir apporté dans le dialogue part du vécu; l'ensemble des apports doit donc être traité avec la discrétion nécessaire. Cela signifie que toutes les interventions des participants – orales et/ou écrites – n'ayant pas fait l'objet d'une publication collective doivent rester confidentielles.

Concrètement, cela signifie également que:

- lors du décryptage des enregistrements des entretiens, on fait en sorte que les personnes dont on parle ne puissent pas être identifiées;
- chacun a le droit de demander que son intervention ne soit pas enregistrée ou de faire une intervention anonyme (dans ce dernier cas, il sera toutefois indiqué à quel groupe d'acteurs l'auteur de l'intervention appartient);
- chaque participant a le droit de supprimer des éléments de son intervention (dans le rapport, on indiquera qu'un passage a été enlevé) et/ou d'ajouter un bref commentaire après avoir relu le décryptage des discussions.

Les données de base du projet, une propriété collective

Une recherche menée par le biais du croisement des savoirs est une recherche collective débouchant sur une publication collective. Les données résultant du processus de dialogue doivent être considérées comme la propriété collective de l'ensemble du groupe de participants.

Cela signifie :

- que le rapport final doit être considéré comme le résultat collectif du dialogue;
- qu'aucun participant ne peut utiliser ces données de base à titre individuel pendant ou après le projet, sauf si le comité de pilotage du projet a donné son accord.

Lors de la première rencontre, les participants se sont tout d'abord pré-

sentés les uns aux autres. Pour ce faire, ils se sont retrouvés en petits groupes de deux à trois personnes, dans lesquels chacun devait tenter d'en savoir plus sur la personne qui lui faisait face, afin de faire part de ce qui lui semblait important de dire à son sujet à l'ensemble des participants dans une session plénière.

L'après-midi, les participants ont été répartis en petits groupes de quatre à cinq personnes parlant la même langue. Dans ces groupes, chacun devait brièvement présenter un fait vécu, significatif de ce qu'une personne vivant dans la pauvreté pouvait rencontrer. Il ne pouvait s'agir d'une expérience personnelle, ni de celle vécue par un parent au premier degré.

Après avoir laissé le temps nécessaire à chacun d'exposer ce fait, il a été demandé aux autres personnes présentes dans le groupe de noter des mots qui leur venaient à l'esprit à l'écoute du fait raconté, mots dont le nombre n'était pas fixé. A la fin des exposés, ces mots ont été réunis par le représentant de l'équipe pédagogique présent dans chaque groupe, afin d'être communiqués aux autres participants dans une session plénière.

Chaque participant ayant la liste des mots, il lui a été demandé d'en choisir un certain nombre et de le définir, c'est-à-dire de donner la signification que ce mot avait pour lui. Ce travail de définition a constitué la préparation de la deuxième plénière.

La deuxième rencontre a été organisée le 22 octobre 2002. Tous les participants se sont retrouvés autour de la liste des mots relevés précédemment, dans laquelle il leur avait été demandé de choisir ceux qui retenaient particulièrement leur attention, et pour lesquels ils pouvaient également donner une définition.

Le travail de cette journée s'est poursuivi en deux temps. D'abord les participants, répartis en deux groupes selon leur langue, ont donné chacun leurs définitions. Le travail s'est ensuite poursuivi par groupes d'acteurs: pour chaque langue, un groupe comprenant les personnes vivant dans la pauvreté et un groupe comprenant les autres participants. Le travail consistait à regrouper les mots qui avaient été définis et à donner un titre à chaque groupe de mots ainsi formé.

Cet exercice demandait un travail relativement long qui a simplement été entamé durant la journée du 22 octobre. Il a été poursuivi par groupes de travail entre la plénière du 22 octobre et la suivante.

La troisième réunion a été organisée le 17 décembre 2002. Au cours d'une plénière bilingue, chaque groupe de travail a présenté les séries de mots telles que le groupe les avait constituées. Durant la seconde partie de la journée, un échange entre les groupes a été proposé afin que les participants puissent débattre sur la manière dont ils avaient réalisé les regroupements de mots. Pour faciliter cet échange, le travail s'est effectué par groupes linguistiques (francophone et flamand). Ce qui évitait de devoir passer par la traduction simultanée.

Ce travail interactif a permis les premiers débats entre groupes d'expériences. Voici un exemple pour préciser:

Un groupe de personnes vivant dans la pauvreté avait fait un regroupement de mots dont la conclusion affirmait que, lorsqu'on est pauvre, devoir passer par des services sociaux pour faire valoir ses droits pouvait être source de problèmes nouveaux. Cette conclusion avait provoqué une réaction de la part d'un délégué d'une administration, lequel ne comprenait pas

qu'on puisse dire que les services sociaux étaient source de nouveaux problèmes. Cela a suscité une intéressante discussion au cours de laquelle le groupe a évoqué un certain nombre de situations vécues...

Ceci nous amène à préciser des choix méthodologiques faits dans ce projet. Nous n'avons pas voulu partir d'indicateurs existants pour les critiquer et en proposer éventuellement de nouveaux. Nous sommes toujours partis de la réalité telle qu'elle est vécue par les personnes pauvres. Ce choix s'explique par au moins deux raisons qui sont essentielles dans la méthode du «croisement des savoirs»:

- mettre les personnes vivant dans la pauvreté devant des indicateurs déjà construits ne leur permet pas de bâtir leur propre pensée à partir de leur vécu. Ils peuvent tout au plus dire s'ils sont d'accord ou pas. Contraindre les participants issus de la pauvreté à se situer face à une réflexion déjà construite et menée en dehors d'eux était contraire à la démarche;
- la réflexion sur les indicateurs devait s'enraciner dans la réalité vécue par les personnes pauvres. Le point de départ devait donc être leur vécu et non une quelconque théorie.

Ce choix méthodologique a eu bien sûr des implications sur le déroulement du projet. Une telle démarche ne peut pas se faire rapidement et s'inscrire dans un projet à court terme. Il faut un certain temps pour qu'elle se mette en route et se développe. Il faut aussi du temps pour que des liens se tissent entre les participants de manière à ce qu'ils puissent travailler ensemble. Nous reviendrons sur cet aspect des choses dans l'évaluation du projet qui tentera de dire dans quelle mesure une telle démarche peut être menée à bien en moins de deux ans.

Cette volonté de prendre du temps et de respecter un rythme compatible avec la méthodologie explique la longueur de la phase initiale. Mais elle s'est aussi répercutée en janvier et septembre 2003, moments où il fallait proposer la mise en route des deux phases suivantes. Chaque fois, nous avons pris du temps pour réfléchir avec l'ensemble des participants à la manière d'entreprendre ces étapes successives. Pour certains participants, nous avons consacré trop de temps à ces aspects méthodologiques. L'équipe pédagogique, en faisant ce choix-là, cherchait à créer les accords nécessaires entre participants pour mener à bien ces deux étapes et à renforcer la relation de confiance entre participants. Ce qui semblait autant de conditions pour avancer dans le projet en respectant la méthode choisie. L'évaluation pourra dire les avantages et les difficultés d'une telle méthodologie dans le cadre de ce projet.

4.3. Phase de développement des thèmes

En janvier 2003, nous avons réalisé une évaluation intermédiaire, conduite par l'évaluateur du projet. Celui-ci a interrogé tous les participants; ce qui a permis à chacun de s'exprimer sur la manière dont il avait vécu la première phase et sur ses attentes par rapport à la suite. Ce travail a servi à réfléchir au déroulement des phases suivantes.

Fin janvier et début février, nous avons organisé deux plénières pour permettre aux participants de discuter de la manière de poursuivre le travail et des thèmes à développer. Les participants ont opté pour la constitution de groupes de travail linguistiques. Il y a donc eu deux groupes de travail, l'un réunissant tous les participants d'expression néerlandaise et l'autre tous les participants d'expression française. Ce choix de travailler en groupes linguistiques a été longuement débattu; il n'a pas fait l'unanimité d'emblée. Il a finalement été retenu pour faci-

lité l'expression et les échanges, en évitant de devoir faire des traductions simultanées. Chaque groupe a choisi ses thèmes de travail indépendamment l'un de l'autre. Néanmoins, par l'investissement de l'équipe pédagogique dans les deux groupes, chaque groupe pouvait être tenu au courant de l'évolution du travail de l'autre groupe. Dans les deux groupes, pour choisir les thèmes qui allaient être développés, les participants se sont basés sur les échanges de la première phase, et en particulier sur les débats qui avaient suivi le travail sur le regroupement des mots.

Dans le groupe francophone, les participants ont choisi d'approfondir des thèmes qui avaient suscité des débats entre participants lors de la plénière de décembre, c'est-à-dire les sujets où ils sentaient que les points de vue étaient différents entre les personnes vivant dans la pauvreté et les autres. C'est ainsi que le groupe a choisi de partir de la question: qu'est-ce qui conduit à (ou maintient dans) la pauvreté? Le second thème portait sur les droits et la mise en œuvre des droits, ainsi que sur le rôle des services sociaux.

Dans le groupe néerlandophone, les participants ont choisi d'aborder la question des aspects financiers, y compris la problématique de l'endettement. Le second thème retenu par ce groupe portait sur les sentiments humains. En effet, l'exercice des regroupements de mots avait montré que les sentiments constituaient une question considérée comme primordiale par tous les participants. Certes le sujet est complexe, mais il paraissait nécessaire de l'aborder.

Les groupes de travail linguistiques ont fonctionné de fin février à fin mai. Ces groupes se sont réunis six à sept fois chacun.

Au cours du mois de juin 2003, nous avons consacré plusieurs ren-

contres plénières pour mettre en commun les travaux des deux groupes. Il y a d'abord eu deux journées de travail consécutives, les 5 et 6 juin. Chaque journée a été consacrée à la présentation des travaux d'un groupe, suivie par une discussion au sein de groupes bilingues plus restreints. A partir du décryptage des travaux de ces deux journées, nous avons organisé une troisième journée de travail plénière, le 30 juin. Au cours de cette journée, l'équipe pédagogique a présenté une synthèse des travaux de cette deuxième phase. En groupes restreints bilingues, les participants ont discuté cette synthèse et dégagé les grands thèmes devant apparaître selon eux dans le rapport final. Dans cette phase-ci, les groupes restreints comportaient toujours des personnes vivant dans la pauvreté et d'autres participants et étaient bilingues.

Durant les mois de juillet et août, aucune plénière n'a été organisée. Ce temps a été consacré à la mise en ordre des matériaux élaborés durant tout le projet. L'ensemble des rencontres plénières, mais aussi les groupes de travail ont été enregistrés et décryptés. Ces documents ont été indexés pour pouvoir les utiliser plus facilement lors de la troisième phase. Tous les participants disposaient des matériaux bruts qu'ils ont pu travailler durant cette période afin de préparer la troisième phase.

Il convient de faire ici une remarque sur cette deuxième phase. Lors des mises en commun du mois de juin, étaient apparus certains points de discussion ou de débat entre les deux groupes de travail. Tel groupe exprimait telle idée qui était éventuellement mise en cause par des membres de l'autre groupe. Comme les groupes étaient des groupes linguistiques, on pouvait se demander si les points de vue étaient différents en fonction du rôle linguistique. C'était une question importante. Durant les mois d'été, les participants issus du monde de la pau-

vreté, neerlandophones et francophones, se sont réunis pour approfondir deux questions à propos desquelles des points de vue différents étaient apparus entre les deux groupes linguistiques; il s'agissait des questions de l'aide à l'emploi et de l'école. Ces participants, avec leurs accompagnateurs respectifs, ont pris les moyens d'approfondir sérieusement ces deux questions, de comprendre le contexte dans lequel les points de vue des uns et des autres avaient été donnés. La conclusion de ces rencontres est sans équivoque: la réalité vécue par les personnes pauvres n'est pas fondamentalement différente entre le Nord et le Sud du pays. La façon dont la souffrance liée aux conditions de pauvreté est ressentie par les personnes est la même; les efforts mis en œuvre par les pauvres pour faire face à leur situation sont de la même nature. Bien entendu, comme dans n'importe quel groupe humain, on peut rencontrer, chez les personnes vivant dans la pauvreté, des points de vue différents. Mais nous avons vu, dans le contexte de ce projet, qu'on ne pouvait pas dire que c'était lié à leur appartenance à une communauté linguistique.

4.4. Phase de rédaction

Au courant du mois de septembre, nous avons à nouveau consacré deux rencontres plénières pour faire le point des avancés des travaux, décider de la manière de terminer cette recherche et enfin arrêter les thèmes principaux qui seraient développés dans le rapport final. Le choix de ces thèmes découlait logiquement des travaux de la phase précédente. Les participants ont décidé de faire quatre chapitres centraux: les aspects financiers, le travail et l'emploi, la mise en œuvre des droits et les sentiments humains.

Pour aller jusqu'au bout de la rédaction de ces chapitres, il a été décidé de constituer deux groupes de travail. A ce stade, il semblait nette-

ment préférable de fonctionner en groupes bilingues, même si ce choix imposait de prendre des dispositions particulières pour assurer des traductions simultanées. Chaque groupe comportait des participants représentant les différents partenaires de la recherche.

Chaque groupe de travail s'est vu confier deux thèmes. Parmi les quatre thèmes, on pouvait distinguer deux thèmes déjà bien avancés et deux thèmes encore à approfondir. En effet les thèmes relatifs aux aspects financiers ainsi qu'à l'emploi et au travail avaient déjà été largement traités dans la phase précédente et tous les éléments étaient déjà disponibles pour conclure la réflexion sur ces deux sujets. Les deux autres thèmes, à savoir les sentiments humains et la mise en œuvre des droits, avaient aussi été longuement débattus au cours de la phase précédente, mais la réflexion était moins avancée, en ce sens qu'il paraissait évident qu'il faudrait encore un sérieux travail pour arriver à des conclusions. Les participants étaient conscients que la réflexion sur ces deux thèmes serait plus difficile à traduire en termes d'indicateurs. Ils ont quand même voulu garder ces deux chapitres, le déroulement des travaux ayant clairement montré qu'il s'agissait là de deux sujets tout à fait essentiels au regard de la pauvreté. Chaque groupe de travail a donc pris la responsabilité d'un thème déjà avancé et d'un thème à approfondir. Concrètement un groupe s'est chargé des chapitres «aspects financiers» et «mise en œuvre des droits» et l'autre des chapitres «emploi – travail» et «sentiments humains».

Chaque groupe a organisé une rencontre de travail hebdomadaire durant les mois d'octobre et novembre (sept rencontres pour chaque groupe). Il s'agissait donc d'un rythme plus soutenu de rencontres, plus difficile à gérer pour les participants, mais nécessaire pour arriver à conclure la recherche dans les délais qui avaient été fixés. C'est un point qui sera abordé dans l'évaluation. Il est à noter que les militants

d'associations participaient à une réunion de travail intermédiaire entre eux, animée par les accompagnateurs pédagogiques.

Pour cette dernière phase, nous avons procédé de la manière suivante. Les participants travaillaient sur les matériaux élaborés durant l'ensemble de la recherche; travail facilité par l'indexation réalisée par certains participants durant les mois d'été. Chacun relevait les points qui lui semblaient devoir entrer dans le rapport final. Cela se faisait au cours d'un tour de table. Une fois celui-ci terminé, une discussion interactive était lancée. Ce travail collectif était rendu possible parce qu'il y avait aussi un travail individuel réalisé par les participants en dehors des rencontres hebdomadaires. Ce travail a pris deux semaines pour les chapitres sur l'emploi - le travail et les aspects financiers. Il a été sensiblement plus long pour les deux autres chapitres: la mise en œuvre des droits et les sentiments humains.

A la fin de ces deux semaines, l'équipe pédagogique rédigeait un brouillon reprenant très strictement les apports de chaque participant, mais en tenant compte aussi des discussions interactives qui avaient eu lieu. Chaque participant recevait le brouillon, pouvait apporter des corrections et des modifications. Une demi-journée était consacrée à une relecture commune. Cette démarche conduisait à la rédaction d'une seconde version reprenant les corrections et modifications du groupe. Cette seconde version était alors distribuée à l'ensemble des participants des deux groupes de travail afin que chaque chapitre soit relu par tous. Cette seconde relecture impliquait aussi les associations, administrations et organismes scientifiques dont les participants étaient délégués au sein du projet.

Ce processus de relecture a commencé dès le mois de novembre pour les deux premiers chapitres et s'est poursuivi jusque fin décembre pour

les deux autres. C'est par ce processus relativement long que nous sommes arrivés à une «rédaction collective» des quatre chapitres principaux complétés finalement par un cinquième chapitre. Une rencontre plénière a été organisée le 15 décembre afin de reprendre ensemble les recommandations des différents chapitres et de faire le point sur le processus de relecture qui était en cours à ce moment-là.

Les autres parties du rapport ont été rédigées par l'équipe pédagogique et soumises à la relecture de l'ensemble des participants. L'évaluateur a interrogé personnellement chaque participant; ce qui a constitué une des sources importantes du chapitre qu'il a réalisé sur l'évaluation du programme.

5. TECHNIQUES DE TRAVAIL EN GROUPE

Il paraît intéressant de faire le point ici sur les techniques utilisées pour animer les groupes de travail, même si certaines ont été évoquées dans la description des phases. Nous avons déjà décrit et insisté sur les moyens pris pour permettre aux participants de se connaître et créer une relation entre les acteurs du projet. C'est ce qui explique la longueur de la première phase. De plus nous avons voulu, dès la première rencontre, nous mettre devant des faits vécus. C'est cette réflexion autour des faits vécus qui a constitué le point de départ de tout le projet. Ce qui montre bien une volonté commune d'enraciner tout le projet dans la réalité vécue par les personnes pauvres. C'est aussi à partir de là que les thèmes de réflexion ont été établis; le choix de certains thèmes – comme la mise en œuvre des droits et les sentiments humains – peut paraître surprenant dans un travail sur les indicateurs, mais ils se sont imposés comme des thèmes essentiels.

Les rencontres ont été enregistrées et retranscrites. Ceci a permis de constituer des matériaux rigoureux, élaborés collectivement par les participants et qui ont servi de base à la rédaction du rapport final. Chaque participant a accepté de s'y exprimer librement; ces matériaux sont donc considérés comme confidentiels et ne pourront jamais être rendus publics.

Nous avons insisté au cours de ces pages sur le travail effectué par les militants entre les sessions plénières ou groupes de travail. C'est une condition indispensable à leur participation.

Le travail s'est articulé autour de plénières rassemblant tous les participants et de groupes de travail qui, dans les deux dernières phases, étaient au nombre de deux (chaque groupe comprenant à peu près la moitié des participants). A certains moments, il a paru utile de travailler en groupes plus restreints (de quatre à six personnes); ces groupes plus petits étant supposés faciliter les échanges et l'approfondissement de certaines questions.

A plusieurs reprises, notamment en début de projet, il a paru nécessaire de travailler par groupes d'acteurs: les personnes vivant dans la pauvreté d'une part et les autres participants d'autre part. Cette manière de faire est utile pour permettre à chacun d'approfondir son point de vue avec les autres participants qui ont une expérience semblable à la sienne avant de revenir en débattre avec l'ensemble des participants.

Enfin, à deux reprises, nous avons travaillé en recourant à la technique de la «tortue»¹³. Cette méthode permet une réflexion collective et progressive en plénière, tout en favorisant la participation de chacun. Cette méthode s'appuie sur une organisation particulière de l'es-

pace de travail. Les participants sont répartis autour de petites tables (ou dans une autre disposition jugée plus adéquate, par exemple en demi-cercle). Chaque table (ou sous-groupe) comprend des acteurs qui représentent tous les groupes participant au projet. Chaque sous-groupe travaille une question ou une problématique donnée durant un temps fixé. Ensuite un représentant de chaque sous-groupe retransmet à l'ensemble des participants lors d'une mise en commun et peut discuter avec les représentants des autres sous-groupes. Cette phase de mise en commun peut se faire autour d'une table centrale. Diverses adaptations peuvent être faites pour permettre des interventions de

tous en plénière après la retransmission par les représentants des sous-groupes.